



## DÉCISION

DÉCISION N° 2025-DEC-017

RELATIVE À : Consultation n° 2024-015 - Travaux d'éclairage pour la mise en valeur de l'Église de Houdan : Attribution

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

**Vu** le Code de la Commande publique, et notamment l'article R2123-1 1°,

**Vu** le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 Mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

**Vu** le rapport d'analyse des offres,

**Considérant** le besoin de la Ville de Houdan de faire réaliser des travaux afin de mettre en valeur par l'éclairage le monument historique qu'est l'église de Houdan;

**Considérant** que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure sans publicité et avec mise en concurrence type « 3 devis »,

**Considérant** la consultation lancée le 28 novembre 2024,

**Considérant** que la société SES a présenté l'offre la mieux disante pour un montant de 13 536,00 € HT et sur la base de son offre technique,

**Considérant** qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Ville;

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'attribuer et de signer le **marché n° 2024-015 – Travaux d'éclairage pour la mise en valeur de l'Église de Houdan** avec la société **SES**, sise 29 rue Saint Mathieu 78550 HOUDAN, ayant pour numéro de SIRET le 499 074 516 00034, pour un **montant forfaitaire de 13 536,00 € HT**.

**Article 2 :** Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à réalisation complète des travaux (réception des travaux avec réserves levées et garantie de parfait achèvement incluse).

**Article 3 :** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

**Article 4 :** Le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

À HOUDAN, le 24 avril 2025

Le Maire,

Jean-Marie TÉTART



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.*

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** jeudi 15 mai 2025 16:32  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20250515-21831.xml;  
078-217803105-20250424-2025\_DEC\_017-CC-1-2\_22544.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-05-15(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025\_DEC\_017

Objet acte: Consultation n° 2024-015 - Travaux d'éclairage pour la mise en valeur de l'Eglise de Houdan : Attribution.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 078-217803105-20250424-2025\_DEC\_017-CC

---

**Rapport d'erreur(s):**